



cocher une case par licencié



www.ffct.org

Union des Cyclotouristes Saint-Lois

300, rue de la Trapinière – 50000 SAINT-LO

Tél : 06 81 27 28 28 e:mail : cyclosaintlois@gmail.com

cocher une case par licencié

B
A
L
A
D
E

R
A
N
D
O

S
P
O
R
T

DEMANDE DE LICENCE 2019

Nom & Prénom	N° de licence	Date de Naissance	Sexe	Téléphone / e:mail
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

R
O
U
T
E

D
L
E
U
S
X

| | | |

VAE

Adresse postale :

Adresse électronique :

Personne à prévenir en cas d'accident :Téléphone.....

CATEGORIE	MINI BRAQUET ** (RESP. CIVILE)	PETIT BRAQUET (PB)	GRAND BRAQUET (GB)	Nombre	Montants
Jeunes < 18 ans	26,50 €	28,50 €	76,50 €		
ADULTES					
Sans revue	58,00 €	60,00 €	108,00 €		
Avec revue	82,00 €	84,00 €	132,00 €		
FAMILLE					
1 ^{er} adulte Sans revue	58,00 €	60,00 €	108,00 €		
1 ^{er} adulte Avec revue	82,00 €	84,00 €	132,00 €		
2 ^{ème} adulte	34,50 €	36,50 €	84,50 €		
Jeunes - 18 ans	21,00 €	23,00 €	71,00 €		

Pour info Abonnement à la revue 24,00 €

TOTAL

Entourer votre choix, signer le document joint pour l'Assurance, établir le chèque à l'ordre de UCT Saint-Lô.

Options Assurance du Vélo

OPTIONS AU "GB"

Bulletin N° 3 : Assurance des vélos
VOL VELO < 1500 €
VOL ET-OU DOMMAGES VELO > 1500 €

Options Assurance du Licencié

OPTIONS AUX "PB" & "GB"

Bulletin N° 1 : Assurances optionnelles Indemnités Journalières, Invalidité Permanente, Décès
Bulletin N° 2 : Assurance Garantie des Accidents de la Vie (G.A.V.)

À renvoyer avec votre règlement par chèque à l'ordre de Allianz à :

Cabinet GOMIS-GARRIGUES
17 boulevard de la Gare
31500 TOULOUSE Tél. : 05 61 52 88 60

"BALADE" le certificat médical n'est pas nécessaire. Cependant il est important de consulter régulièrement son médecin, de suivre ses préconisations et de respecter les cotations de difficulté des circuits.

"RANDO": Le certificat médical est obligatoire lors de l'affiliation. Il est ensuite à renouveler tous les 5 ans. Chaque année, le licencié doit remplir un auto-questionnaire (confidentiel, qu'il doit conserver). S'il répond oui à l'une des questions, le certificat médical doit être renouvelé avant la période de 5 ans.

à recopier* : « J'atteste sur l'honneur avoir renseigné le questionnaire de santé (CERFA N°15699*01) qui m'a été remis par mon club. J'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité ».

Date certificat médical ____ / ____ / ____

"SPORT": Le certificat médical est obligatoire et à renouveler chaque année.

Fait à Saint-Lô le

signature

*

Signer le document Assurances au dos, 1 exemplaire par licencié, tournez la page SVP



* Le licencié Vélo-Balade FFCT ne peut prétendre aux capitaux décès ACV/AVC même avec la formule d'assurance Petit Braquet et Grand Braquet.

** Mini-Braquet : vous assurez les autres, difficile sinon impossible de vous inscrire à des sorties extérieures au club, SF, Brevets Fédéraux par exemple...

